

Rencontre d'octroi de postes – Secteur de l'adaptation scolaire Information sur les critères de qualification

Lorsque vous êtes invités à la rencontre d'octroi de postes, vous êtes inscrits sur la liste de présence avec le statut «qualifié» ou «accepté». Ce statut a un impact sur votre droit de parole tel que décrit dans le document [Séquence – Droit de parole – Rencontre d'octroi de postes- Personnel de l'adaptation scolaire.](#)

Afin de comprendre les notions de qualifications et les critères utilisés pour déterminer le statut de votre candidature, nous vous invitons à consulter le tableau plus bas.

Technicien en éducation spécialisée	<p><u>Vous devez avoir complété l'une des formations académiques suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • DEC technique en éducation spécialisée • DEC technique d'intervention en délinquance • BAC en psychoéducation • AEC en éducation spécialisée 	Qualifié
Préposé aux élèves handicapés	<p><u>Vous devez avoir complété l'une des formations académiques suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • DEP assistance aux bénéficiaires • Diplôme de 5^e année du secondaire <p>ET</p> <p>Vous devez avoir une attestation d'expérience à votre dossier confirmant que vous possédez 1 année d'expérience pertinente</p>	Qualifié

Si vous ne rencontrez pas l'un des critères énumérés votre candidature est alors considérée comme acceptée.

****IMPORTANT****

Si vous avez des qualifications qui ne figure pas à votre dossier et qui, à votre avis, pourrait changer votre statut à la lecture du tableau ci-dessus, veuillez avec Mme Sophie Melançon-Dubois au poste 2826 dans les plus brefs délais.